

AJAC ?

Par **Lisa22**, le **04/07/2009** à **15:17**

plus j'attends les résultats, plus j'ai des doutes. Je ne trouve pas où me renseigner. J'ai appelé l'université mais ça ne répond pas ! et de toute façon, ils ne prennent pas la peine de nous renseigner, ils ne savaient rien à chaque fois que j'ai appelé. Dernier recours, je pense à vous wink not found or type unknown

En fait, j'ai passé aux rattrapages des matières que je n'avais pas passées. Mais comment cela se passe-t-il quand on n'a pas validé toutes les matières ?

[i:2zs4sdme]Au premier semestre[/i:2zs4sdme], j'ai validé le droit civil, je pense avoir le droit constitutionnel (j'espère du moins) mais il y a l'histoire, je pense que je n'aurai pas la moyenne, j'ai plus rédigé que commenté.

[i:2zs4sdme]Au second semestre[/i:2zs4sdme], j'ai validé le droit civil et le droit constitutionnel, mais j'ai passé les mineures : (une UE histoire qui est validée je pense) et une UE [i:2zs4sdme]relations internationales (ratée) et institutions européennes (11 qui ne pourra pas compenser l'autre)[/i:2zs4sdme].

Donc, je pense que j'aurai raté l'histoire, une matière fondamentale ! (1er semestre) et cette mineure (2ème semestre).

Je sais que pour être ajac, il faut avoir validé un semestre !

J'ai lu sur un site pour l'université de Nantes :

[i:2zs4sdme]Un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année précédente peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante.

Un étudiant qui n'a validé aucun des deux semestres de l'année précédente peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante s'il a validé 70% des coefficients d'UE de l'année.[/i:2zs4sdme]

est-ce que ça serait pareil partout ? Est-ce qu'il va falloir que je fasse une demande ?

Si vous savez quelque chose wink not found or type unknown merci de m'avoir lue

Par **Lisa22**, le **05/07/2009** à **14:22**

personne ne sait comme c'est censé se passer ?

Par **mathou**, le **06/07/2009** à **23:03**

Salut,

[i:2rs32iqw]A priori[i:2rs32iqw] ça se passe de cette manière dans beaucoup de facs : soit tu valides un semestre sur les deux, soit tu as 70% des UE pour accéder à l'année supérieure.

Le mieux ce serait de trouver le règlement d'examens de ta licence pour être sûr. Tu es à Rennes c'est ça ?

Par **Lisa22**, le **07/07/2009** à **19:02**

C'est écrit :

[color=#404040:3h6nhjtc]

[i:3h6nhjtc]- L'étudiant ajourné mais n'ayant qu'un semestre de retard (AJAC)[/i:3h6nhjtc] est admis, de plein droit, à s'inscrire pédagogiquement à un semestre du niveau immédiatement supérieur du diplôme.

Le total des crédits des UE préparées au titre d'un même semestre calendaire ne peut dépasser 30 crédits.

[i:3h6nhjtc]- Pour un étudiant ajourné ayant 2 semestres de retard[/i:3h6nhjtc], [i:3h6nhjtc]a poursuite des études dans un nouveau semestre est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique du parcours ou peut être prévue dans les modalités de contrôle des connaissances du diplôme[/i:3h6nhjtc] nonobstant les règles définies en matière de pré-requis. Le total des crédits des UE préparées au titre d'un semestre calendaire, ne peut pas dépasser 30 crédits.[/color:3h6nhjtc]

ça ne m'avance pas tellement. Laissée à l'appréciation de l'équipe ? je ne sais pas s'il faut faire une demande. Mais je ne connais pas encore les résultats.

dans le cas des 70% validés, il ne s'agit pas d'une inscription ajac ?

En fait, j'ai lu que des personnes avaient pu cumuler la seconde année et presque 7 matières de L1. Donc j'essaie de retrouver mon souffle mais je respire mal depuis quelques jours... lol je verrai, je te remercie.[/color]

Par **sabine**, le **07/07/2009** à **19:06**

Généralement lors des résultats c'est marqué au lieu d'admis ou ajourné, AJAC. Je ne pense pas que tu puisses faire une demande pour être AJAC. Par contre, tu peux toujours refuser si tu trouves que cela fait trop de matières à rattraper.